https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Annexe-5

Annexe 5

Date de mise en ligne : mardi 17 juillet 2012

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétiqueUniversité Paris 8 Â©2011 -

Tous droits rÃ©servÃ©s

Cadre réglementaire de l’Agrégation externe d’arts plastiques

A - Epreuves d’admissibilité

1Â° Epreuve écrite d’esthétique et sciences de l’art.
L’épreuve prend appui sur un document textuel assorti d’un sujet. Le texte est emprunté à une bibliographie proposée tous les trois ans et comprenant, notamment, des ouvrages d’esthétique, des écrits d’artistes, des textes critiques. Cette bibliographie est publiée sur le site internet du ministère chargé de l’éducation nationale.
Durée : six heures ; coefficient 1,5.

2Â° Epreuve écrite d’histoire de l’art.
Un programme détermine tous les trois ans les questions sur lesquelles porte cette épreuve. L’une d’elles concerne la période du XXe siècle à nos jours, l’autre, une période antérieure. Le programme limitatif est publié sur le site internet du ministère chargé de l’éducation nationale.
Durée : six heures ; coefficient 1,5.

3Â° Epreuve de pratique plastique accompagnée d’une note d’intention.
Cette épreuve a pour but de tester l’engagement artistique du candidat, son aptitude à fournir une réponse pertinente et personnelle à une question posée, à faire la démonstration de ses capacités d’invention et de création, à témoigner de son savoir-faire en matière d’expression avec des moyens plastiques bidimensionnels. L’épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises et un dossier documentaire comprenant une sélection de documents iconiques et/ou textuels. Le candidat répond aux consignes du sujet. Il réalise une production plastique bidimensionnelle (picturale, graphique, pouvant inclure le collage, associer diverses techniques, des moyens traditionnels et numériques), impérativement de format grand aigle. La production est accompagnée d’une note d’intention soumise à notation, de vingt à trente lignes, écrites au verso. La note d’intention a pour objet de faire justifier au candidat les choix et modalités de sa pratique plastique en réponse au sujet.

15 points sont attribués à la production plastique et 5 points à la note d’intention. Durée : huit heures ; coefficient 3.

B. - Epreuves d’admission

1Â° Epreuve de pratique et création plastiques : réalisation d’un projet de type artistique.
L’épreuve se compose d’une pratique plastique à visée artistique (projet et réalisation), d’un exposé et d’un entretien. Elle permet d’apprécier les compétences et engagements artistiques du candidat : conception d’un projet et réalisation plastique, capacité à expliciter sa démarche et sa production, à prendre du recul théorique.

Déroulement de l’épreuve :

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique

a) Projet.
A partir d'un sujet à consignes précises posé par le jury et pouvant s'accompagner de documents annexes, le candidat élabore et réalise un projet à visée artistique au moyen d'une pratique plastique. Ce projet (comportant ou non des indications écrites) est nécessairement soutenu par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images…).
b) Réalisation.
Le candidat peut choisir entre différents modes d'expression, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces possibilités. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule. Les moyens de production (outils, matériels, matériaux, supports) sont à la charge du candidat.
c) Exposé et entretien.
En prenant appui sur sa réalisation, le candidat présente et explicite son projet (démarche et réalisation). Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à soutenir la communication de son projet artistique, à savoir le justifier et à en permettre la compréhension.

Durée de l'épreuve :

- élaboration du projet (comportant ou non des indications écrites) mis sous scellés : six heures ;

- réalisation du projet : deux journées de huit heures ;

- exposé (présentation par le candidat de son travail) : dix minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes (durée totale : trente minutes).

Coefficient pour l'ensemble de l'épreuve : 3.

2Â° Epreuve de leçon.
L'épreuve se compose d'un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.
Le projet d'enseignement proposé est conçu à l'intention d'élèves du second cycle.
L'épreuve prend appui sur un dossier présenté sous forme de documents écrits, photographiques et/ou audiovisuels et sur un extrait des programmes du lycée. Le dossier comprend également un document permettant de poser une question portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement, internes et externes à l'établissement scolaire, disciplinaires ou non disciplinaires, et pouvant être en lien avec l'éducation artistique et culturelle.
L'exposé du candidat, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques, est conduit en deux temps immédiatement successifs :

a) Projet d'enseignement (trente minutes maximum) : leçon conçue à l'intention d'élèves. Le candidat expose et développe une séquence d'enseignement de son choix en s'appuyant sur le dossier documentaire et l'extrait de programme proposés.
b) Dimensions partenariales de l'enseignement (dix minutes maximum) : le candidat répond à une question à partir d'un document inclus dans le dossier remis au début de l'épreuve, portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement.

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique

L’exposé est suivi d’un entretien avec le jury (quarante minutes maximum).
Durée de la préparation : quatre heures trente ; durée de l’épreuve : une heure et vingt minutes (exposé : quarante minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 3.

3Â° Entretien de cultures artistiques.
Entretien sans préparation avec le jury, à partir de documents imposés par le jury et portant, au choix du candidat formulé lors de son inscription, sur l’un des groupes de domaines artistiques suivants : architecture-paysage ; arts appliqués-design ; cinéma-art vidéo ; photographie ; danse ; théâtre ; arts numériques.
Durée : trente minutes maximum ; coefficient 2. »

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique